Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261013-DD_2026_122-CC

Mairie d'AUBY
Contrat TOP REGIE
Décision n°2026/122/SF

Publié le 20 octobre 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise place d'une animation pour le Thé dansant,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « TOP REGIE » pour la mise en place d'une animation pour le Thé dansant du mardi 20 octobre à 15h00 salle de la Corderie.

De payer la somme de 1 165€ TTC :

Sarl TOP REGIE
176 rue Augustin Tirmont
59283 RAIMBEAUCOURT

AUBY, le 13 octobre 2026.

Bernard CZECH,

Maire

Mairie d'Auby – 25 rue Léon Blum 59 950 AUBY – Tel : 03 27 99 60 60
Fax 03 27 99 60 61 - hoteldeville@auby.fr– www.auby.fr